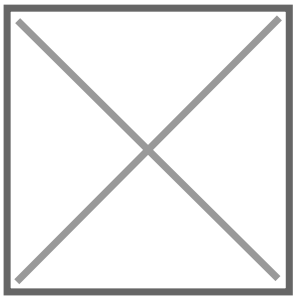
APPEL D’OFFRE

Erection d'un hangar à Delmas 75 pour relocaliser les Directions de Sécurité Sociale (DSS) et de Gestion des Pensionnés (DGP) de l'ONA



OFFICE NATIONAL D’ASSURANCE-VIEILLESSE (ONA)

Portée : |
Avis n° : ONA00-2627-FP-PRAL-T-0/15/01
Date de parution : 21/11/2026 | **Date de clotûre :** 17/12/2026

| **Domaine d'activité :** Services

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

OFFICE NATIONAL D’ASSURANCE-VIEILLESSE (ONA)

DESCRIPTION

OFFICE NATIONAL D'ASSURANCE-VIEILLESSE (ONA)

MAÎTRE D'OUVRAGE : Office National d'Assurance-Vieillesse (ONA)

Dans le cadre de l'exécution du budget pour l'exercice fiscal 2026-2027, le présent Appel d'Offres, portant le code ONA00-2627-FP-PRAL-T-0/15/01 relatif à l'érection d'un hangar à Delmas 75 pour relocaliser les Directions de Sécurité Sociale (DSS) et de Gestion des Pensionnés (DGP) de l'ONA, est émis par l'Office National d'Assurance-Vieillesse (ONA).

Les offres, composées des qualifications et de la proposition financière, doivent être soumise sous pli fermé en trois (3) exemplaires, par lot intéressé, soit un (1) original et deux (2) copies, marqués « Original » et « Copie », à l'adresse suivante du Maître d'Ouvrage située au # 8, angle des rues Lamarre et Rigaud, Pétion-Ville. Les offres comportent tous les documents justifiant l'existence de l'entreprise et votre régularité en

matière d'impôts et de cotisations sociales.

Un jeu complet des documents d'appel d'offres sera mis à la disposition des entreprises intéressées à partir du **27 novembre 2026** à la même adresse, moyennant le paiement non remboursable, par chèque de direction émis à l'ordre de ***« Office National d'Assurance-Vieillesse »***, de Dix Mille Gourdes (10,000.00 HTG).

Les offres, présentées conformément aux instructions aux soumissionnaires, doivent comprendre une garantie de soumission de 1 % du montant de la soumission, qui se présentera sous forme de caution livrée par une institution bancaire ou un chèque de direction libellé au nom de **« Office National d'Assurance-Vieillesse »**, valable pour une durée de cent vingt (120) jours à partir de la date de l'ouverture des plis. Elles devront parvenir ou être remises à l'adresse sus-indiquée au plus tard le **17 décembre 2026 à dix heures (10 : 00) A.M. L'ouverture publique des plis interviendra le même jour, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent, à dix heures trente (10 : 30) A.M.** dans la salle de conférence du siège social de l'ONA.

Les offres tardives ne seront pas acceptées et seront retournées sans avoir été ouvertes. L'Office National d'Assurance-Vieillesse décline toute responsabilité sur les offres qui ne seront pas reçues à l'adresse indiquée.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date prévue pour le dépôt des offres.

Des informations complémentaires peuvent être fournies à la même adresse (contact : Unité de Coordination de Projets et de Passation des Marchés Publics (UCP/PMP), tél : 2813-1213, email : ucp.pmp@ona.ht).

L'Office National d'Assurance-Vieillesse se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Lovely FRANÇOIS
Directeur Général